Envoyé en préfecture le 27/06/2022
Reçu en préfecture le 27/06/2022
Affiché le
ID : 077-217705011-20220627-41_2022_035-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : **15**
Conseillers en exercice : **15**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **9 présents et 6 représentés**

Date de la convocation du conseil municipal : **17 juin 2022**
Date d'affichage : **17 juin 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin, à 18 h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Mélanie LAMOTTE ; Patrick REBEYROL ; Emmanuel CENDRIER ; Franck ÉTANCELIN ; Claude LAZARO ; Carlos VALERO ; Antonio TAPADAS

Pouvoirs excusés : **Chantal BRIANE** représentée par François DEYSSON ; **Charles-Louis de ROYS** représenté par Mélanie LAMOTTE ; **Fabien HERREMAN** représenté par Emmanuel CENDRIER, Jean-Paul LENFANT représenté par Claude LAZARO ; **Nadia LEFAY** représentée par Carlos VALERO ; **Aurélie CADIN** représentée par Mélanie LAMOTTE

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 4.1/2022-035

OBJET : Modification du tableau des effectifs

François DEYSSON explique

- *Un agent titulaire du service technique ayant passé un concours pour accéder à un grade supérieur a été reçu à l'écrit ;*
- *En cas de réussite à l'oral, il serait en situation de pouvoir changer de grade et devenir adjoint technique principal de deuxième classe.*

François DEYSSON précise

- *La réussite au concours n'induit pas, de fait, la nomination automatique dans le grade supérieur.*
- *La décision revient à l'autorité territoriale.*

François DEYSSON propose

- *La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe dans le cadre de la reconnaissance de l'expérience professionnelle et validation des acquis de l'expérience ou promotion interne, à temps complet, à compter du 27 juin 2022.*

Adjoint technique	**Adjoint technique principal de 2ème classe**	**27/06/2022**	**T.C**

Le conseil municipal,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*
- *Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,*
- *Vu l'avis du conseil municipal réuni le 27 juin 2022,*
- *Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de permettre les avancements de grade ou reconnaissance de l'expérience professionnelle et validation des acquis de l'expérience ou promotion interne comme suit :*

ARTICLE 1 : De créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 27 juin 2022 ;

ARTICLE 2 : De modifier le tableau des emplois ;

ARTICLE 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent concerné nommé dans cet emploi au budget 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres élus ou représentés du conseil.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Rendu exécutoire, le 28 juin 2022, à Villecerf, le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF (Seine-et-Marne)